

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, en examinant les discussions qui ont eu lieu de temps en temps, lorsque le gouvernement de l'époque a présenté de telles motions, je constate qu'il a été de règle que le premier ministre fournisse un exposé détaillé des mesures législatives prévues depuis ce temps jusqu'à la fin de la session. Je remarque en particulier que le premier ministre, à son ancien titre de chef de l'opposition, a posé des questions semblables au premier ministre d'alors.

Avant que la motion soit mise aux voix en cette occasion-ci, je me demande si le premier ministre ne signifierait pas à la Chambre les mesures qui seront vraisemblablement soumises d'ici la fin de la session. Il n'y a pas moyen de dire en ce moment combien de temps la session durera vraisemblablement; mais, vu la motion à l'étude, c'est le commencement de la fin et je crois que la Chambre a droit de savoir et voudra savoir quelles autres mesures législatives le gouvernement compte présenter.

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, le premier ministre va obtenir les renseignements nécessaires pour répondre à la question posée par le député de Laurier. Je n'ai l'intention de parler que quelques minutes au sujet de cette motion, afin d'étudier certains aspects soulevés par l'honorable député d'Assiniboia. On voit bien que son argument n'a pas beaucoup de force lorsqu'il dit que ce genre de session devrait durer six ou sept mois. Cela voudrait dire que nous devrions siéger jusqu'à novembre ou décembre. A mon avis, cela ne serait non seulement peu sage mais peu raisonnable.

Revoyons les événements des dix-huit derniers mois. Au printemps de 1957, nous avons eu une session alors que l'ancien gouvernement était toujours au pouvoir, et, nous avons pu terminer une partie des travaux de la Chambre. Je crois bien que nous avons alloué alors les dix jours requis pour le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Nous avons aussi consacré une partie de notre temps aux motions de subsides et aux mesures d'initiative parlementaire. Je ne puis pas vous donner de chiffre exact, mais je sais que nous avons terminé tous les travaux préliminaires que comporte habituellement une session régulière d'une durée de six mois.

Les élections ont alors eu lieu en juin et le Parlement s'est réuni en octobre. Nous avons eu de nouveau un débat de dix jours sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Nous avons eu un certain nombre de motions invitant la Chambre à se former en

comité des subsides, et un certain nombre de jours consacrés aux mesures d'initiative parlementaire. La disposition prévoyant six motions de subsides à raison de deux jours chacune et six lundis plus deux jeudis consacrés aux mesures d'initiative parlementaire, s'appliquait à une session ordinaire d'une durée de six ou sept mois. Mais il ne s'agissait pas de cela du tout et il ne s'agit pas de cela en ce moment.

La Chambre s'est réunie de nouveau le 12 mai et, pour la troisième fois en l'espace de 15 ou 16 mois, il y a eu un débat de dix jours sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Depuis le début de la présente session il y a eu quatre débats sur des motions invitant la Chambre à se former en comité des subsides et nous n'avons pu nous entendre pour réduire le débat de deux jours à un seul qu'à l'égard d'une de ces motions.

Ce sont les membres de la CCF qui ont empêché d'écourter les délibérations. Nous étudierions aujourd'hui les Affaires extérieures si le gouvernement et l'opposition officielle avaient pu faire ce qu'ils souhaitaient, mais les huit membres de la CCF n'y ont pas consenti. Ils n'ont pas accepté de renoncer à un des lundis réservés aux mesures d'initiative parlementaire pour nous permettre de débattre aujourd'hui les Affaires extérieures.

M. Martin (Timmins): Monsieur l'Orateur...

Des voix: Asseyez-vous.

M. Martin (Timmins): Le ministre me permet-il une question?

L'hon. M. Green: Oui.

M. Martin (Timmins): Le ministre voudrait-il dire à la Chambre combien de fois l'opposition conservatrice laissait passer l'occasion d'exercer ses privilèges quand elle siégeait de ce côté-ci de la Chambre?

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, nous avons souvent conclu des ententes avec le gouvernement sur ce qui paraissait raisonnable, tout comme l'opposition officielle a bien voulu en agir avec nous au cours de cette session. Voici que huit députés insistent pour avoir beaucoup plus de temps que leur nombre ne leur donnerait droit d'en avoir et ils se montrent absolument injustes pour les 257 autres députés. En somme, ce sont des manœuvres d'obstruction.

M. Argue: Pas d'après Beauchesne.

L'hon. M. Green: On nous propose aujourd'hui que la session dure de six à sept mois. La vaste majorité des députés ne croit pas que ses obligations doivent nécessairement la retenir à Ottawa 12 mois de l'année. Ils sont